

Zeitschrift: Revue historique vaudoise
Herausgeber: Société vaudoise d'histoire et d'archéologie
Band: 79 (1971)

Vereinsnachrichten: Commission cantonale vaudoise des monuments historiques

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 17.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

COMMISSION CANTONALE VAUDOISE DES MONUMENTS HISTORIQUES

Rapport de l'archéologue cantonal

(Période du 1^{er} juillet 1969 au 31 juin 1970)

PRÉAMBULE

La période du présent rapport est marquée par l'abolition de la loi sur la conservation des antiquités et des monuments historiques de 1950 et l'entrée en vigueur de celle sur la protection de la nature, des monuments et des sites, du 10 décembre 1969.

Non seulement les règles légales ont été modifiées, mais l'organisation également ; les « monuments historiques », y compris les fouilles archéologiques, ont quitté le Département de l'instruction publique et des cultes pour entrer à celui des Travaux publics.

Cependant, les archives des monuments historiques, les musées d'archéologie et d'histoire et la rédaction de l'inventaire des monuments de l'art sont demeurés au Département de l'instruction publique et des cultes.

Cette coupure, voulue par la commission du Grand Conseil, ne simplifie pas la tâche de l'archéologue cantonal ; certes, il n'a plus la gérance des archives, notamment ; mais il n'en a pas davantage le profit, en ce sens que chaque recherche lui imposera désormais un déplacement et une perte de temps qui lui étaient jusqu'ici épargnés.

La mise en train de la nouvelle loi s'est faite sans qu'un règlement ou un arrêté d'exécution ait été adopté ; il a paru plus sage de voir tout d'abord quelles questions pratiques se posent, puis de les résoudre par la voie réglementaire. En attendant, on applique par analogie l'arrêté d'exécution de la précédente loi.

L'application des nouvelles règles a pu se faire sans heurts ni difficultés particulières ; chacun y a mis de la bonne volonté.

Il y a eu tout de même un « accident » à déplorer : le projet de démolition du bâtiment dit « la Comète », à Nyon ; il a suscité une première procédure de classement imposé. Le dossier dut quitter le Département des travaux publics pour prendre l'avis d'un autre département sur un point précis ; ce dernier oublia qu'il y a dans la loi un délai à observer ; le premier de ceux-ci ne fut pas observé, et « la Comète » dut être abandonnée à son triste sort.

Il est certain que si la nouvelle loi donne davantage de droits d'intervention à l'Etat, ce dernier, en contre-partie, est tenu de se soumettre à l'observance de règles strictes et précises, délais compris.

J'ai été appelé à prendre part à des réunions d'archéologues cantonaux ; il s'agit là d'une initiative récente et fort heureuse ; les problèmes délicats qui peuvent se poser aux uns sont de nature à instruire les autres, que ce soit dans le domaine de la technique ou dans celui des règles à appliquer.

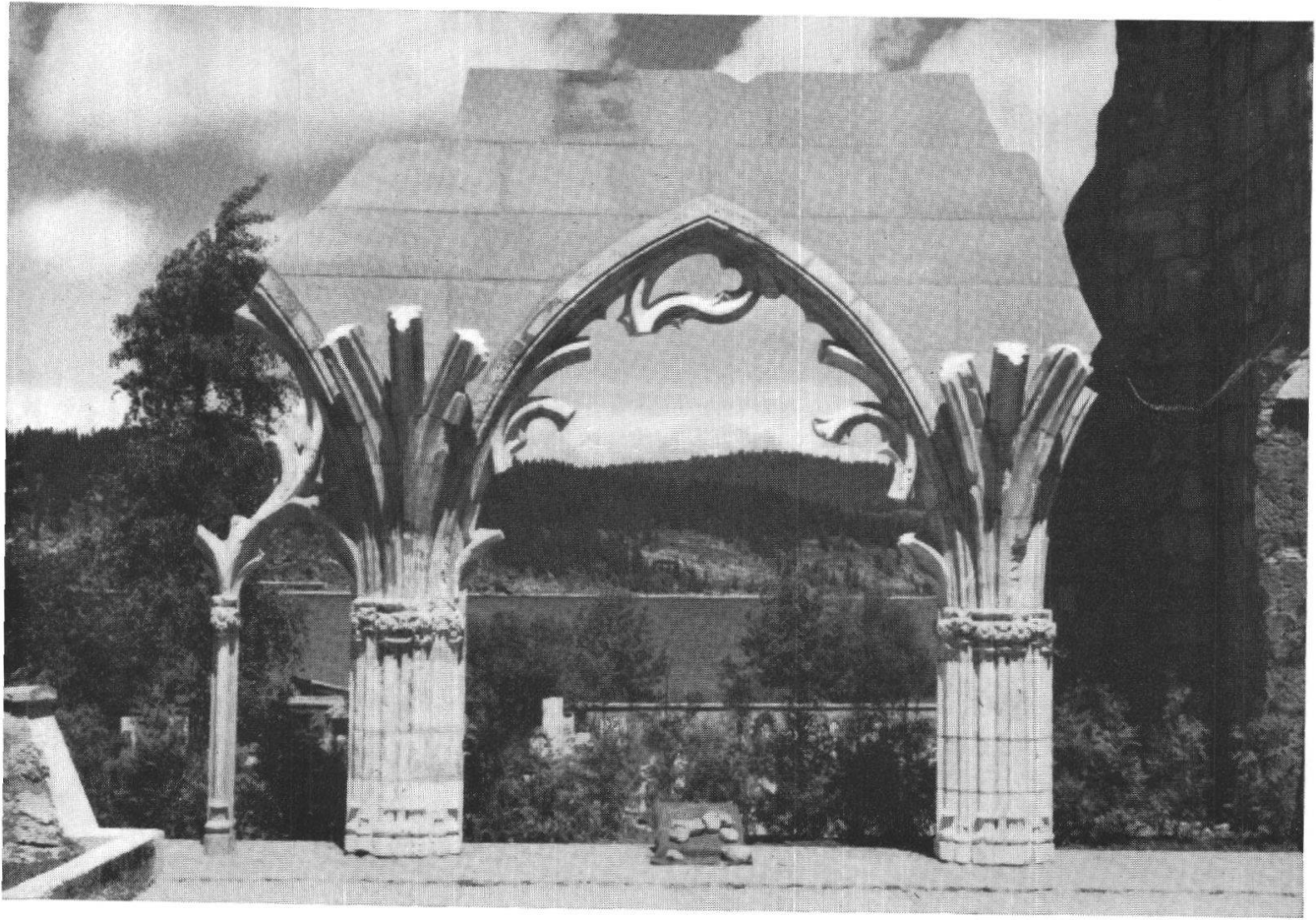
Une leçon peut déjà être tirée de ces premières rencontres : les archéologues cantonaux sont de plus en plus appelés à appliquer des lois spéciales et délicates ; ils doivent être juristes ! Sinon leur efficacité est exposée à des aléas. En outre, l'étendue des interventions est telle qu'ils doivent recourir à des collaborateurs, intervenir parfois rapidement, pour telle fouille d'urgence ou dans tel chantier de restauration ; en un mot, ils doivent être aussi des organisateurs.

Droit et efficacité se placent ainsi, dans notre monde moderne, à la base de ce que veut le législateur ; quant au spécialiste de la fouille ou du monument, il se situe de plus en plus au rang de collaborateur de l'archéologue cantonal — et ceci partout, non pas seulement dans le canton de Vaud.

J'ai parlé des lois et règlements ; qu'en est-il, en terre vaudoise, de l'organisation ?

En matière de fouilles, presque toujours urgentes, à faire avant tel bouleversement du sol ou telle construction nouvelle, il faut rapidement improviser. Prenons l'exemple du cloaque romain de Nyon qu'en septembre 1969 le hasard fit découvrir ; il était encore intact sur 37 mètres de long ; tout le fond était rempli de déchets sur une épaisseur de 30 à 40 cm. L'accès se situait en pleine rue. L'archéologue cantonal ne pouvait bien évidemment pas s'attaquer à un tel travail seul, ni l'accomplir lentement. Il dut recourir à des fouilleurs déjà expérimentés ; ce furent MM. Philippe Bridel et Denis Weidmann ; il fallut un géomètre : M. Gabriel Champrenaud ; un photographe : M. Eric Berger ; il fallut du matériel spécial, des protections contre l'asphyxie ; les vestiges sortis, triés, lavés, il fallut les étudier ; les 21 gros sacs d'ossements furent déterminés par M. Chaix, de Genève ; grâce à lui on va savoir ce que mangeaient les Romains chez nous, et la proportion de leurs aliments ; il a fallu trier et tenter de regrouper et recoller plus de 5000 tessons de céramique, travail auquel s'attache M. Charles-D. Hamner ; on retrouva une bague en or avec un chaton d'agate gravé, des bronzes, de la monnaie, du verre, etc. L'ensemble d'une fouille, à improviser en quelques heures, mobilise on le voit beaucoup de spécialistes.

L'intervention dans le domaine des monuments est toute différente ; il faut orienter les propriétaires ; parfois ceux des architectes qui sont inexpérimentés dans ce domaine ; éviter les erreurs dans le choix des matériaux, la taille de la pierre, les remplois, suppressions et adjonctions ; lorsqu'il y a des divergences entre un propriétaire (souvent une municipalité !) et les exigences de la technique et de l'art, l'archéologue cantonal doit encore déployer des ressources de diplomate, de conciliateur.



L'Abbaye — vestiges du cloître de l'ancien couvent rassemblés et remontés
(gothique flamboyant).

L'accélération du développement industriel et commercial du canton a exigé, cette dernière année davantage que précédemment, de telles interventions.

FOUILLES, ARCHÉOLOGIE DU SOL

A *La Prax*, un inconnu a arrosé des pierres du cromlech au moyen d'un produit qui a attaqué le granit ; plainte pénale a été déposée.

Le lieu étant très envahi de buissons, il a été demandé à la municipalité de procéder à un dégagement du monument.

A *Crissier*, les fouilles entreprises par M. Herzig ont été continuées par *Pro Lousonna*, sous l'active direction de M. André Rapin ; il s'agit d'une vaste villa romaine.

A *Arzier*, le dégagement des ruines du couvent d'*Oujon* continue, sous la patiente conduite de M. A. Reymond, éducateur ; les résultats dépassent tous les espoirs.

A *Avenches*, le Dr Bögli poursuit son infatigable travail ; les résultats des fouilles sont remarquables ; pour les détails, je renvoie aux publications de *Pro Aventico*. Tout au plus dois-je souligner que la souscription nationale se poursuit et que c'est indispensable.

A *Baulmes*, les fouilles précédentes, conduites par le Dr Egloff, ont continué ; résultats scientifiques exceptionnels. Le chantier n'est d'ailleurs pas clos.

A *Bex*, sous le cromlech contrôlé par feu le Dr O. Bocksberger, il avait été trouvé des ossements d'un animal. M. Chaix, à Genève, est parvenu à déterminer qu'il s'agit d'un type de vache antérieur à l'époque romaine.

Au territoire de *Romainmôtier*, mais dans une forêt appartenant à la commune de Croy, au lieu dit *Bellaires*, les deux hauts fourneaux que le professeur P.-L. Pelet a retrouvés et qui datent du VI^e siècle de notre ère (mais dans un site où l'on a extrait du fer à partir de 350 avant J.-C.) ont été mis à l'abri dans un pavillon-musée d'excellente venue, élevé en partie grâce à des dons privés. Il faut remercier ces donateurs, ainsi que le professeur Pelet, dont le mérite est exceptionnel.

A *Concise*, la carrière de *La Lance* a été encore exploitée récemment, en respectant bien entendu les vestiges de l'époque romaine ; comme l'exploitation a cessé, le projet d'une mise en ordre a été étudié ; sous peu, on peut espérer que l'on ne verra plus à cet endroit que des colonnes romaines inachevées ou achevées, ainsi que les autres sculptures de la même époque.

J'ai parlé dans le préambule du cloaque romain de *Nyon* ; le hasard a fait ouvrir en un point ce vaste tunnel qui s'étend tout le long de la Grand-Rue ; on y peut circuler presque debout. Le secteur retrouvé a 37 mètres de long et contenait encore tous les débris que les Romains y avaient jetés. Il s'agit surtout de vestiges culinaires et de menus objets ; on va ainsi pouvoir connaître notamment la nourriture de nos prédécesseurs d'il y a 20 siècles, en outre, une variété céramique inconnue ailleurs y a été trouvée en grande masse ; elle semble révéler que les fameuses porcelaines de Nyon ont été précédées de poteries de Nyon, dès le I^{er} siècle après J.-C.

M^{me} Léa Flam-Zuckermann, en Belgique, a fait une étude savante, parue dans la revue LATOMVS, sur l'inscription romaine de Nyon qui parle d'un préfet chargé de réprimer le brigandage — ce dernier mot révélant probablement, surtout, une « résistance » helvétique à l'envahisseur latin.

A Yverdon, les fouilles entreprises par le professeur Sangmeister de l'Université de Fribourg-en-Brisgau ont continué, sur des stations lacustres ; le chantier n'est pas clos.

A Commugny, les parages de l'église sont occupés par les vestiges d'une très grande villa romaine, sans doute le centre d'un vaste domaine rural. M. H. Châtelain, pasteur et archéologue, vient d'y entreprendre une petite fouille, qui a donné d'excellents résultats.

Au territoire de Montricher, à Châtel-Aruffens, l'*oppidum* fouillé sous la conduite de M. Gadina a continué à révéler une occupation de l'âge du bronze ancien, ainsi que du temps de la fin de l'empire romain et de l'époque des invasions.

A Lausanne, vers l'avenue de Cour et le chemin de Primerose, un chantier de construction a de nouveau bouleversé des tombes à dalles, probablement du temps des invasions barbares.

Pro Urba a fait nettoyer (par l'atelier du musée de Nyon aidé de M^{lle} Y. Manfrini) la mosaïque du Départ pour la chasse, qui était particulièrement encrassée, à force d'être recouverte d'encaustique.

Au territoire de Puidoux, un collégien a découvert de curieuses pierres enterrées sur le flanc du Mont-de-Cheseaux. Mais il ne s'agissait de rien d'important, probablement de vestiges d'une petite construction médiévale.

TRAVAUX À DES MONUMENTS HISTORIQUES

Sous la conduite de M. Vouga, architecte de l'Etat, la *cathédrale de Lausanne* continue à être restaurée. On s'est attaqué, intervention devenue urgente vu l'état du lieu, au portail peint. Il a fallu accomplir des essais et des recherches très délicates pour trouver un moyen de consolider les statues des apôtres, qui commençaient à tomber en poussière. La technique moderne nous est venue en aide. On pense maintenant d'une part pouvoir sauver les statues originales, qu'on mettra à l'abri des intempéries, d'autre part les remplacer dans le porche par des copies très fidèles que fera M. Pierre Blanc. Des vestiges intéressants de peinture d'époque ont été retrouvés.

Dans le beffroi de l'église cathédrale, les locaux réservés à un musée du monument sont maintenant dégagés et l'on pourra bientôt songer à l'installation de cet indispensable musée.

A Chillon, le monument est entretenu constamment et attentivement. Je renvoie ceux que ce château intéresse, au rapport annuel de l'association chargée de sa restauration et de son entretien.

A l'*abbatiale de Payerne*, il me semble qu'on sommeille. Je n'ai pas connaissance que des travaux récents y aient été faits ; pourtant l'œuvre n'est pas achevée ; et, récemment, on a prié le public de participer à une souscription.

Au *château de Nyon*, la commune a continué la restauration d'encadrement de fenêtres et la repose de grilles-corbeilles. L'annexe qui contient la salle verte, dite aussi salle Carnot, a vu son extérieur remis en état ; les travaux ont fait retrouver une meurtrière du chemin de ronde et découvrir que toute la paroi face-lac était traitée en colombage.

A *Vufflens*, il est projeté de remettre en état l'intérieur du donjon du château, pour l'habiter.

Le *château d'Yverdon* a vu sa restauration se poursuivre ; la très belle salle située du côté de la place Pestalozzi est en train de retrouver sa splendeur et ses dimensions primitives, tandis que la cour intérieure a été débarrassée de l'auvent moderne où s'abritaient diverses antiquités.

Au *château d'Oron*, la restauration de l'extérieur se poursuit ; comme la couleur originale blanche a été retrouvée sous des enduits plus récents, cette couleur a été intégralement remise en place ; cela n'a pas plu à chacun, la plupart n'ayant pas songé que cette couleur se patine. Je partage cet émoi, personnellement, préférant la remise en place d'une teinte originale déjà patinée.

Le propriétaire du *château de Grandson* a demandé au soussigné de veiller lui-même à l'entretien de ce monument. Un contrôle des fondations aura lieu.

La restauration de la belle *maison Maillardoz*, à *Grandvaux*, est achevée. C'est une très belle réussite.

La municipalité de *Villeneuve* a poursuivi la restauration de l'ancien hôpital ; on vient de s'attaquer au vestibule d'entrée et à la façade ouest.

A *Vullierens*, le Dr Bovet a fait retenir la face ouest et le toit de l'annexe ouest du château et le toit de la tour est.

Au *château de Rolle*, la restauration des murs de la cour s'est poursuivie ; le résultat sera des plus heureux, lorsque ce sera terminé.

Il y a eu quelques travaux, de moindre importance, dans les caves du *château de Morges* ; au *château de Mollens* ; au *château de Lutry* (où l'on a rétabli une précieuse et originale décoration peinte dans l'escalier principal) ; à la face nord du *château de Cossonay* ; au *manoir de Riencourt*, à *Bougy-Villars* ; à la face sud-ouest de la *maison de Seigneux*, à *Morges* ; au collège de *Payerne*, dans la zone commune avec le château ; au chalet Schwitzguébel de *Rougemont* ; à la maison baillivale de M. Ganty, à *Chexbres* ; à un poêle de la maison de Nagelin, à *Bex* ; les travaux du *château de Coppet* se sont bien entendu poursuivis.

Il y a eu de même des travaux à l'hôtel de ville d'*Avenches* ! Pour *Aubonne*, l'Etat a fait un premier usage de la nouvelle loi en mettant sur pied puis à l'enquête publique un plan de site complet pour protéger le château, ses parages et sa vue.

Je veux encore signaler la rénovation de l'enseigne et de l'auberge d'*Aclens* ; des travaux à la base de maçonnerie de l'église des *Bioux* ; une

réfection d'une fenêtre ouest à l'église de *Bursins* ; des travaux de couverture au chalet des Monnayres, à *Chateau-d'Œx* ; le don d'un buffet de 1690 par feu Paul Wieland, au château de *Chillon* ; d'importants travaux qui ont redonné vie et beauté aux « dépendances Wyttenbach », à *Chexbres* ; la remise en état des deux petits canons de bronze qui sont la propriété (inattendue !) de la commune de *Cully* ; la fin de la restauration, à *Orbe*, d'une tour de rempart bien conservée ; la remise en état de la face sud de la maison de Chevilly, à *La Sarraz* ; d'assez importants travaux intérieurs à la maison Blanchenay (musée Forel), à *Morges* ; divers travaux au château de *Penthaz* ; des travaux pour conserver le four communal de *Chamblon*.

Dans le monde des églises, ont lieu ou eu lieu des travaux à celles de *Constantine*, *Essertines-sur-Yverdon*, *Giez*, *Missy*, *Poliez-le-Grand*, *Forel* (*Lavaux*), *Gryon*, *Lussy*, *Saint-Sulpice*, *Pampigny*, *Prabins*, *Penthaz*, *Assens*, *Brenles*, église paroissiale de *Payerne* (face ouest), *Senarclens*, *Chardonne*, *Clarens*, *Bottens*.

A *Granges* près Marnand, les fouilles sous l'église ont révélé des restes de sanctuaires à partir de l'époque mérovingienne.

A *Montreux*, l'église paroissiale est l'objet d'une très importante restauration.

L'église de *Sullens*, si curieuse avec ses combles en grenier à blé, restaurée, a reçu sur la paroi nord de la nef, une décoration extrêmement plaisante, en fer et en céramique, œuvre de M^{me} Béatrice Cenci.

A *Moudon*, l'église Saint-Etienne a vu les voûtes de sa nef nettoyées ; on y a retrouvé des peintures extrêmement intéressantes et qui demeureront visibles. Le sol va être fouillé.

L'église de *Lutry* a vu s'achever la fin de sa restauration ; il demeure encore un problème de tribune et d'orgue qui seront prochainement résolus.

L'église de *Peney-le-Jorat* a été tout à la fois remise en état et agrandie d'un chœur.

L'église *Saint-Paul de Lausanne*, du tout début de ce siècle, est en cours de transformation ; à part le sanctuaire, un peu modifié, on crée dans les combles des locaux paroissiaux.

La municipalité de *Lausanne* fait préparer une restauration extérieure de l'église *Saint-Laurent*. De même on étudie celle de l'église ovale d'*Oron-la-Ville*.

A *Bex*, oubliant le classement de l'église, on a, sans prévenir personne, remplacé la tuile du toit de la nef par de l'éternit bien noir, bien plat, qui a soulevé de justes critiques.

On s'est préoccupé de doter d'orgues nouvelles les églises de *Denens*, *les Tuileries* de Grandson, *Villars-le-Comte*, *Bavois*, *Romainmôtier*, *Rossinières*, *Cottens*, *Bière*.

De nouveaux vitraux sont à l'étude pour l'église d'*Orny* et celle d'*Essertines-sur-Yverdon*, notamment.

CAS PARTICULIERS

A *Saint-Prex*, il a fallu intervenir pour écarter des monuments un édicule utile autant que déplaisant, et des places de parking d'autobus.

En divers endroits, des projets de camping ou de parking ont suscité des interventions ou des oppositions de notre part.

La persévérance des fouilleurs clandestins à piller les *stations lacustres* de la rive vaudoise du lac de Neuchâtel nous a amené à déposer une nouvelle plainte pénale.

A *Morges*, un projet de climatiseur à placer à la maison Vernet n'est pas facile à résoudre ; ou il dépasse l'aplomb de la façade, ce qui est laid, ou il prend de la place au détriment de l'arcade du rez-de-chaussée, ce qui n'est pas acceptable.

A *Nyon*, l'aménagement de la place du château, où la superficie du parking actuel serait diminuée, fait l'objet d'une étude.

A *Payerne*, on a vainement tenté de sauver quelques vestiges gothiques presque invisibles des voies publiques, dans une maison voisine de l'abbatiale ; mais l'endroit était déjà très modifié et abîmé ; il a fallu renoncer à un résultat positif.

La démolition à *Lausanne* de l'aile basse de la maison de *Villamont* — toujours pas classée ! — a confirmé ce que disaient les bien-informés : cette aile basse était contemporaine du bâtiment principal. Sa démolition n'a rien apporté de bon ni au quartier ni à la circulation. Une fois de plus on a inutilement détruit une œuvre intéressante.

Lausanne n'a toujours pas agrandi son musée romain, à Vidy, laissant d'importantes collections empilées dans des dépôts loués à des tiers.

A *Villars-le-Comte*, il y a des années que l'on tente de sauver un grenier de bois du XVI^e siècle. Quand finalement le propriétaire a accepté le classement, tout récemment, l'étude a pu être entreprise de le remettre en état, éventuellement de le transporter sur une parcelle de l'Etat. Le propriétaire vient de décéder ; ses héritiers ont des difficultés à s'entendre sur le sort du grenier — qui est en train de s'effondrer sous une protection provisoire de plastique.

M. André Rabin, M. Viredaz et d'autres chercheurs se sont attelés à la tâche ardue de retrouver l'endroit où s'élevait l'*abbaye de Haut-Crêt*. L'emploi de la photographie aérienne semble jusqu'ici faire plutôt découvrir une villa romaine !

A *La Tour-de-Peilz*, une vieille tour sise derrière le bâtiment n° 11 de la Grand-Rue, est menacée de démolition. Bien qu'elle n'ait pas appartenu aux remparts de la cité et qu'elle contienne un escalier, son aspect justifierait de la conserver.

Le grenier Guex, de *Bioley-Orjulaz* a été transporté aux Ormonts.

ŒUVRES DISPARUES

L'enseigne de l'Etoile d'Or, à *Thierrens*, a disparu ! Il en est de même d'une grille de la maison Grenier, à *Giez*, soi-disant transportée à Grandson.

Malheureusement, ces disparitions n'ont rien de commun avec la cloche de *Begnins*, envolée, puis retrouvée, utilisée comme abat-jour au carnotzet communal ! Et j'aimerais bien savoir où ont passé les *grilles du jubé de la cathédrale*, qu'on vit en dernier lieu à l'ancien collège classique du Valentin.

ŒUVRES EN VOYAGE

De précieux vitraux du XIII^e siècle, provenant de la cathédrale de Lausanne, ont été prêtés à l'exposition d'art gothique organisée par le Metropolitan Museum à *New York*.

NOUVELLES DIVERSES

* La Municipalité de Payerne a eu la très heureuse idée de nommer un *conservateur communal des monuments* ; il veille autant sur ceux qui sont classés que sur ceux qui devraient l'être.

Que voilà une initiative à donner en exemple à toutes nos villes, grandes et petites.

* J'ai omis de signaler dans un précédent rapport, parmi les groupements qui rendent d'excellents services, la *Commission d'art religieux de l'église réformée* ; présidée avec compétence et zèle par M. Pierre Savary, elle étudie quantité de projets, se rend là où l'on désire la consulter ; elle déploie une activité très précieuse.

* J'ai eu la curiosité de chercher dans quelle mesure la circulaire adressée aux propriétaires de *fontaines* pour les inviter à les fleurir avec plus de discernement a eu des effets. J'ai constaté que dans quelques communes on en a tenu compte. Mais il reste beaucoup à faire.

* Votre commission avait aussi décidé l'envoi d'une circulaire aux couvreurs, sur l'emploi des diverses *tuiles* sur les monuments de chez nous. Celle-ci m'a surtout valu de la correspondance d'un couvreur critiquant le travail d'un concurrent !

OBITUAIRE

Nous avons eu le chagrin d'apprendre le décès d'un préhistorien averti, membre correspondant : M. Olivier Bocksberger, à Aigle.

INVENTAIRE DES MONUMENTS DE L'ART ; ARCHIVES

M. Marcel Grandjean poursuit inlassablement ses travaux de bénédictin ; son manuscrit, consacré à la fin des monuments de Lausanne et à ceux de la région avance.

M. Grandjean a été nommé archiviste, non pas à cause de son travail pour l'inventaire, mais parce que, pour ce dernier, il recourt fréquemment aux archives des monuments historiques ; comme celles-ci n'ont pas

suivi l'archéologue cantonal au Département des travaux publics, M. Grandjean, qui dépendait de l'Instruction publique et y demeure, s'occupe désormais des dites archives ; d'où sa promotion.

L'architecte chargé des relevés pour l'inventaire est de nouveau M. Vallotton qui, il y a quelques années, collabora déjà à ce travail. Le photographe de l'inventaire demeure M. Claude Bornand.

CLASSEMENTS

Depuis l'entrée en vigueur de la nouvelle loi, il a été procédé à plusieurs classements. Comme la *Feuille des Avis officiels* les a publiés, je m'abstiens de les énumérer ici.

L'archéologue cantonal :

EDGAR PELICHET.